

## Charte d'éthique de sanofi-aventis France en matière de partenariat

### Application au parrainage du « *Livre blanc d'endocrinologie, diabète et maladies métaboliques* »

Le présent document est destiné à exposer les **principes déontologiques** que sanofi-aventis France entend appliquer dans le cadre de partenariats développés avec des institutions professionnelles de santé et tout particulièrement avec celles impliquées dans le projet de « **Livre Blanc de l'endocrinologie, du diabète et des maladies métaboliques** », initié en 2011 par le Syndicat national des spécialistes en endocrinologie, diabète, maladies métaboliques et nutrition (SEDMEN).

#### Le Projet de Livre Blanc

Le projet de Livre Blanc a pour objectif d'établir un **état des lieux de l'endocrinologie, libérale comme hospitalière** et de formuler des **propositions** visant à accompagner l'évolution de la spécialité, dans un contexte marqué par la montée de la prévalence des maladies métaboliques (et notamment le diabète), l'évolution et la transformation de la démographie médicale ainsi que par les changements des modes de régulation des soins (« médecin traitant », CAPI, etc.).

Initiée par le SEDMEN, la réflexion associe la Société française d'endocrinologie, le CODEHG, la FENAREDIAM, la Société francophone du diabète, le CNU, le Conseil national professionnel d'EDMM ainsi que des associations de patients.

La réflexion sera menée sous l'égide d'un **Comité de pilotage** composée de représentants des institutions précitées. Des **groupes de travail** ad-hoc seront mis sur pied pour élaborer les principales thématiques du « Livre Blanc ». La réflexion s'appuiera également sur une **enquête** auprès d'un large échantillon d'endocrinologues destinée à mieux connaître leurs conditions d'exercice et leur vision de l'avenir de la spécialité. Une large **consultation** des endocrinologues sera organisée à l'occasion de réunions décentralisées.

Deux experts, le Pr. Claude LE PEN et M. Jean-Paul DURAND, assureront la coordination des travaux et la charge éditoriale du « Livre Blanc ».

L'agence *Affinités Santé* assurera l'organisation opérationnelle du projet.

La société *IMS Health* conduira l'enquête évoquée plus haut auprès d'un large échantillon des membres de la spécialité.

#### Le Soutien de sanofi-aventis France

Sanofi-aventis France considérant :

- Que cette démarche collective de réflexion sur l'avenir d'une spécialité traitant de pathologies considérées comme étant des priorités de santé publique, **sert l'intérêt des patients** et constitue une **contribution à l'amélioration de la qualité des soins** en France ;
- Que les **résultats de cette réflexion lui seront utiles** pour comprendre l'évolution de la prise en charge du diabète et autres maladies métaboliques en France ;

- Qu'une action de partenariat exclusif sur ce projet est **conforme à sa mission et à son image** d'acteur engagé dans le domaine de la santé et du diabète ;

a décidé d'apporter un **soutien financier** à cette initiative. Ce soutien couvre :

- Les honoraires des deux experts mandatés et de l'agence *Affinités santé*;
- Le coût de l'enquête conduite par la société *IMS Health* ;
- Le défraiement des membres du Comité de pilotage relatifs à leurs déplacements et leurs pertes d'activité.

**Aucune subvention, au titre du « livre blanc », n'est versée au SEDMEN**, ni à aucune autre des institutions participant à la réflexion sur le « Livre Blanc » ou à leurs représentants.

Le budget de l'opération s'établit à 473.000 Euros répartis sur les 3 années 2010, 2011 et 2012.

## **Les conditions de la participation sanofi-aventis France**

Le soutien de sanofi-aventis France au « Livre Blanc » s'effectue dans le respect de principes **d'indépendance, de transparence et de propriété intellectuelle**.

### **Indépendance**

Le « Livre Blanc » est réalisé **sous la seule direction et sous la seule responsabilité du SEDMEN**. sanofi-aventis France n'interviendra ni dans la conception, ni dans la rédaction ni dans la validation du « Livre Blanc ».

Les experts mandatés pour coordonner la réflexion et assurer la rédaction ont déclaré n'exercer **aucune fonction publique** susceptible d'interférer d'une quelconque manière avec les intérêts de l'entreprise ou avec la politique de prise en charge des maladies métaboliques en France. Ils se sont engagés à mentionner cette collaboration dans les déclarations d'intérêt qui pourraient leur être demandées dans l'exercice d'un futur mandat.

### **Transparence**

Sanofi-aventis France a souhaité rendre publiques, à travers cette Charte, les conditions de sa participation au projet de « Libre Blanc ». Le texte de cette Charte sera référencé dans tout document relatif au projet. Il sera annexé au « Libre Blanc ».

L'ensemble des documents administratifs relatifs au soutien de sanofi-aventis France – à savoir les contrats avec l'agence Affinités santé, avec les experts, avec IMS-Health pour la réalisation de l'enquête et avec le SEDMEN – peut être communiqué à quiconque, sur demande adressée à l'entreprise. Ils sont disponibles auprès du **Département d'information médicale et scientifique sanofi-aventis France au numéro vert suivant : 0 800 394 000**

### **Propriété Intellectuelle**

Le « Livre Blanc » et tous les documents qui seront issus de son processus d'élaboration seront **la propriété exclusive du SEDMEN**. Ce dernier est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur cette œuvre. Il est responsable de sa diffusion qu'il pourra déléguer, pour partie, à sanofi-aventis France.

Pour toute information relative à la Charte et/ou à sa mise en œuvre ainsi que pour toute réclamation, il convient de s'adresser au <b>Département d'information médicale et scientifique sanofi-aventis France au numéro vert suivant : 0 800 394 000</b>
--